



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 5 décembre,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 novembre 2018

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽²⁾, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjoint.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSÉ, Hélène FERRANDI, Christine
ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD⁽⁴⁾,
Audrey CERMOLACCE⁽¹⁾, Emilien GOGUEL-MAZET, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN⁽³⁾,
Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Carole HALGAND par Honoré LAMBERT, Marie-Catherine BIANCO par
André MOLINO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Hervé VAQUIER-TOLINOS par Philippe NERCY,
Jérémy MARTINEZ par Louisa HAMMOUCHE, Patrick FORNERONE par Angélique ORENGO, Jean-Claude
CABRAS par Corinne PORSIN-RAIDIN

Etaient absents excusés : Sophia FELLAHI-TALBI, Martine CARMONA-FORNERONE

Etaient absents : Angélique ORENGO, Mike ARINCI

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) et (2) arrivées à la 2^{ème} question ; (3) arrivée à la 12^{ème} question ; (4) arrivé à la 19^{ème} question



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 5 décembre 2018 sous la
présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs
donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 18 octobre 2018 à
l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

**Délibération n°01.12.2018 : FINANCES COMMUNALES – Approbation de la convention de
dette récupérable relative aux transferts de compétences de la commune de Septèmes-les-
Vallons vers la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2018.**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est une convention qui est mise en place pour pouvoir récupérer les
sommes qui nous reviennent. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°02.12.2018 : FINANCES COMMUNALES – Approbation de l'avenant n°1 à la
convention de gestion n°17/1029 relative à la compétence « service extérieur de défense
contre l'incendie » de la commune de Septèmes-les-Vallons transférées au 1er janvier 2018
à la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick Magro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « ce qui est en discussion aujourd'hui, ce sont les bornes à incendie, donc important mais financièrement mineur. Nous avons bien négocié le prix de la borne à incendie d'autant que ce prix intègre une sorte d'obsolescence programmée des bornes. Cela coûtera 25 000 € à notre Attribution de compensation, sachant qu'à Septèmes il y a actuellement 58 bornes. Je précise que nous faisons partie des communes ayant le moins de bornes sur leur territoire. C'est parce que nous avons toujours fait attention de les avoir aux bons endroits et avec une pression efficace. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Dubessé : « cela signifie que nous allons avoir plus de bornes sur la commune ? »

Monsieur le Maire : « la mise en place de bornes à incendie sur la commune a toujours été travaillée avec les Marins pompiers puis avec le SDIS. Ce sont eux qui proposent et c'est mieux car ils savent où il y en a le plus besoin. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.12.2018 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2018 – 5^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Gérard Guerrero** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « pour éclairer le débat, cette 5^{ème} répartition représente 1% des subventions versées. Il y a même des années où il n'y a pas de 5^{ème} répartition. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2018 : FINANCES COMMUNALES : Attribution d'avances sur subventions à certaines associations et établissement public de la commune – Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Gérard Guerrero** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.12.2018 : FINANCES COMMUNALES : Admission de titres en non-valeur. Exercice budgétaire 2018

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je rappelle que l'admission en non-valeur n'est pas une exonération. Si on retrouve les personnes, elles devront payer. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibérations :

n°06.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître sis La Haute-Bédoule, cadastré BH 89.

n°07.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître sis chemin des Fraises, cadastré BH 46-47-48.

n°08.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître sis chemin des Fraises, cadastré BH 35-36-37-38.

n°09.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître situé Vallon des Peyrards, cadastré AX 148.

n°10.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître situé Vallon des Peyrards, cadastré AX 154.

n°11.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître situé résidence Le Pin, cadastré AL 196.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse des délibérations.

Monsieur le Maire : « Je tiens à remercier les services qui ont travaillé sur ces dossiers car c'est un travail énorme. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote les projets de délibérations.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Aliénation d'un délaissé cadastré section AO N° 240 sis au droit de la voie "rue de l'olivieraie" entre les résidences Les Romarins et Les Genêts.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « nous avons déjà passé cette délibération précédemment mais les personnes n'ont pas donné suite. Je précise que les conditions financières initialement définies sont maintenues pour les nouveaux acquéreurs. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.12.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL : Régularisation de la convention de passage et servitude de tréfonds pour le réseau eau potable et eau usée sur la parcelle communale cadastrée AE 12-13-14.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur Mélis** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.12.2018 : JEUNESSE : Reprise en gestion publique municipale de l'activité de l'association Espace Jeunes Septèmes au 1er janvier 2019 et transfert vers la commune des contrats de travail de ses salariés.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Lambert : « je voudrais dire un mot. Lorsqu'on nous a demandé de voter lors du comité technique, je me suis abstenu car je n'avais pas tous les éléments pour porter un jugement sur cette question. Sachant que le soir même, nous avons un bureau municipal extraordinaire et que j'ai été convaincu par les explications qui nous ont été données, je voterai ce projet. »

Madame Hammouche : « j'exprime le même positionnement pour le groupe socialiste qui validera en l'état. »

Madame Porsin-Raidin : « je n'ai pas participé à ce bureau municipal donc je n'ai pas eu les explications dont vous parlez. Avez-vous chiffré l'enveloppe de ce que ça va coûter ? Comment va être structurée cette nouvelle prise de fonction ?

Madame Celton : « une partie va s'intégrer au service jeunesse pour pouvoir continuer à développer le travail engagé envers la jeunesse. Les 95 000 € de subvention de la Ville vont équilibrer les salaires et le fonctionnement de l'EJS comme service municipal. Je vous précise aussi que nous avons eu des discussions avec les partenaires, qui se sont engagés à maintenir leurs subventions. »

Madame Porsin-Raidin : « 95 000 € c'est peut-être un peu juste ? »

Monsieur le Maire : « c'est ce qu'il y avait. »

Monsieur Magro : « le personnel intégré était déjà payé par le biais de la subvention de la Ville. Ce n'est pas parce que certaines institutions se désengagent, qu'on va arrêter de s'intéresser à la jeunesse. Il existe des économies connexes comme par exemple le fait qu'avec la municipalisation, il n'y aura plus d'expert-comptable ni de commissaire aux comptes à payer. »

Monsieur le Maire : « l'objectif de la Ville est de récupérer certaines subventions sur la base de projets. L'incompréhension qu'il y a eu concerne la reprise de personnels qui ont un salaire plus important que le personnel statutaire. Mais il existe une grille tarifaire dans la convention collective animation dont ils bénéficiaient et nous nous devons de la respecter, légalement mais aussi moralement. Personnellement, je me suis toujours battu quand il y avait reprise de personnels ailleurs, pour qu'on maintienne les salaires. Chaque fois qu'on a pu fonctionner en gestion publique nous l'avons fait, de la restauration aux espaces verts, en passant par les crèches. Lorsque nous avons inauguré la crèche des Castors, la Présidente Martine Vassal avait été agréablement surprise que l'on ait engagé du personnel municipal. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Sophie CELTON (ne peut pas prendre part au vote en tant que membre de droit de l'association)

Délibération n°15.12.2018 : JEUNESSE : Approbation d'une convention entre la Commune et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour devenir partenaire du dispositif « carte Collégien de Provence ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.12.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Adhésion de la ville au dispositif des contrats d'apprentissage.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Kebab : « vous avez une convention avec un CFA particulier ? »

Monsieur le Maire : « non, pas encore. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.12.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Participation de la ville de Septèmes-les-Vallons au financement de la protection sociale complémentaire santé des fonctionnaires et agents publics de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « je rappellerai qu'en 2018, la participation globale de la Ville était de 36 482,16 euros. L'enveloppe budgétaire consacrée à ces protections représente 0,50% du montant de la masse salariale. Je précise que cette participation est fiscalisée. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.12.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Participation de la ville de Septèmes-les-Vallons au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des fonctionnaires et agents publics de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « le risque prévoyance c'est l'assurance de percevoir un salaire au-delà du 91^{ème} jour d'arrêt de travail. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.12.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau type des emplois communaux - Année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Madame Hammouche : « pour faire suite au recrutement des deux salariés de l'EJS, il existe dans le tableau des références, un chargé de mission « pôle jeunesse » mais je ne vois pas le 2^{ème} chargé de mission. »

Madame Perrenot-Marque : « c'est le chargé de mission support droit des sols, foncier, dynamisation économique. »

Madame Porsin-Raidin : « la 2^{ème} personne sera chargée du « droit des sols » mais a-t-elle les compétences nécessaires pour aller dans ce service ? Car il s'agit d'un domaine spécifique. »

Monsieur le Maire : « elle a le niveau et les compétences, et elle suivra une formation car il s'agit d'un secteur qui évolue en permanence. »

Madame Porsin-Raidin : « on n'aurait pas pu la conserver au niveau du pôle jeunesse ? »

Madame Celton : « elle faisait énormément de gestion, de comptabilité, d'administratif et aujourd'hui, ce pôle fera essentiellement de l'animation et proposera des services envers la jeunesse qui ne correspondent plus à ce qu'elle faisait. »

Monsieur Magro : « je souhaiterais intervenir pour avoir participé plusieurs fois à des épisodes de formation de cadre A dans la fonction publique territoriale. Quand il y a une réussite au concours, la personne n'est pas forcément formée à tous les secteurs. Là, ce qui compte c'est la capacité de travailler en équipe, la volonté de travailler et l'aptitude à acquérir des aptitudes. Cela sera bien utile au sein d'une équipe qui à la fois doit faire face à la complexité croissante des procédures réglementaires, notamment métropolitaines et étatiques, mais développe également de nombreuses actions - depuis 18 mois- en direction des commerces et des entreprises. »

Madame Porsin-Raidin : « un concours administratif de catégorie A, signifie qu'on a un bon niveau ? »

Monsieur Bourrely : « pour résumer, la personne a un profil adapté à ce nouveau poste, elle a le niveau requis. Cela nécessite ensuite une professionnalisation. »

Monsieur le Maire : « si vous n'avez pas d'autres questions, je mets ce projet aux voix. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°20.12.2018 : ACTION SOCIALE : Avenant n°2 à la convention passée avec le PACT13 pour l'amélioration des façades.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°21.12.2018 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Avis de la Commune sur le projet d'Optimal Solutions – Raccordements Massiléo et Galerie de la Mer, extension de capacité de la boucle primaire thalassothermique et création d'une boucle sur les eaux de la Galerie de la Mer.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « je rappellerai qu'une première centrale de ce type a vu le jour dans les bassins du port de Marseille et Euromed bénéficie donc déjà de ces installations. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°22.12.2018 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Agenda 21 septémiois - Approbation des enjeux stratégiques pour un territoire durable.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey Cermolacce** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je précise qu'Audrey Cermolacce est co-responsable de la construction de l'Agenda 21, en collaboration avec Tayeb Kebab et Patrick Magro. Je tiens aussi à remercier les services qui ont travaillé avec les élus. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de vous retrouver l'année prochaine pour la première séance du conseil municipal. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 50.